 <p><b>AGRICULTURES &amp; TERRITOIRES</b> CHAMBRE D'AGRICULTURE GARD</p>	<p><b>Groupe de veille et d'alerte sanitaire</b></p> <p><b>COMPTE RENDU</b></p>	<p>N° agrément phytosanitaire</p> <p><b>IF01762</b></p>
	<p>Conseil collectif</p>	<p>Pôle Viticulture</p>

<p><b>Groupe de Veille et d'Alerte Sanitaire :</b> Uzège</p> <p><b>Conseiller :</b> Samuel Tiger <b>N° tel :</b> 06 12 77 36 64</p>	<p><b>Date intervention :</b></p>
	<p><b>Date remise :</b> 06/05/2020</p>
	<p>Visite n°7</p>
	<p>Envoi par :  <input type="checkbox"/> Courrier <input type="checkbox"/> Fax <input checked="" type="checkbox"/> Mail</p>

## DIAGNOSTIC

Réalisé à partir de l'analyse de documents (BSV n°8 du 05/05/2020, modélisations, piégeages, prévisions météorologiques) et des observations de terrain (parcelles, stade végétatif, maladies).

### STADES PHENOLOGIQUES au 4 mai



5/6 feuilles étalées (Stade F)



Boutons floraux agglomérés  
(Stade G)



Boutons floraux séparés  
(Stade H)

Une belle avance est observée par rapport à la semaine dernière. Les parcelles observées les plus tardives sont à 5/6 feuilles étalées (stade F). Le stade moyen est boutons floraux agglomérés (stade G). Certains Chardonnays sont à boutons floraux séparés. Les parcelles en secteur tardif, taillées tardivement ou gelées rattrapent leur retard.

*Pour le choix des produits commerciaux, le respect de la réglementation et des bonnes pratiques agricoles, consulter le guide des vignobles « viticulture raisonnée et biologique » Rhône Méditerranée qui vous a été remis en début de campagne.*

*Les observations et les conseils mentionnés dans ce document sont le résultat d'une synthèse départementale et d'observations de terrain. Au niveau individuel, il convient de s'assurer de la présence de la maladie ou du ravageur avant de traiter, sauf dans le cas d'interventions préventives.*

*Lire attentivement l'étiquette du produit pour connaître les restrictions réglementaires et les conseils de prudence liés à son utilisation.*

*En cas de contrôle de l'autorité administrative, seules sont opposables les informations mentionnées sur l'emballage de la spécialité phytosanitaire ou celles disponibles sur le site de l'anses <https://ephy.anses.fr/>*

**« La Chambre d'agriculture du Gard est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. »**

## PREVISIONS METEO au 06 mai (source Météo France) :

Le temps de la semaine alternera entre ensoleillé et nuageux. La semaine prochaine s'annonce pluvieuse avec des épisodes prévus à partir de dimanche (indice de confiance 4/5) jusqu'au dimanche de la semaine prochaine (indice de confiance 2/5 à 3/5 en fonction des jours). La journée de mardi sera une exception ou un temps ensoleillé est annoncé. Les maximales annoncées seront entre 22 et 25°C.

## PROPOSITIONS / PRECONISATIONS

Périmètre concerné : secteur couvert par la cave

Si aucune alternative à l'utilisation de produits phytosanitaires n'est proposée, c'est qu'il n'en existe pas de connue suffisamment pertinente à ce stade.

## MILDIUO

D'après la modélisation (**Potentiel Système Mildiou**) le risque modélisé est moyen\*. **Deux foyers primaires ont été observés le 4 mai, un à Saint Maximin sur grenache et l'autre sur Arpaillargues sur Chardonnay. Il convient de rester vigilant et de maintenir les observations sur feuille et sur inflorescence au vue des conditions météorologiques annoncées pour la fin de semaine et la semaine prochaine.** Les premiers foyers engendrés par les pluies du 18 au 21 avril sont observables depuis la fin de semaine dernière. Les foyers primaires engendrés par les pluies du 28 avril sont attendus quant à eux au moment de l'épisode pluvieux du 10 mai.

*\* Le risque renseigne sur l'état de maturité ainsi que l'agressivité du parasite.*

### Viticulture conventionnelle :

Au vue des conditions météorologiques probables de la fin de semaine et de la semaine prochaine (épisodes pluvieux récurrents, humidité matinale, températures de saison), intervenir avant les pluies du 10 mai sur l'ensemble du parcellaire. **Anticiper le renouvellement en cas de fin de rémanence dimanche ou en début de semaine prochaine.**

### CAS 1 → Parcelles à risque (accès difficile, de bas fond) et/ou avec quelques symptômes :


- Mildicut/Kenkio/Ysayo (ZNT 5m, DRE 6h, non CMR)
- Profiler/Tebaide/Hudson Pro/Prévasion (ZNT 5m, DRE 6h, non CMR)
- Pack Trel : Zelavin + Ventaro (ZNT 20m, Non CMR, DRE 48h)

### CAS 2 → Parcelles avec d'importants symptômes :

- Resplend (ZNT 5m, non CMR, DRE 6h)
- Lingot (ZNT 5m, non CMR, DRE 48h)
- Ampexio, Revoluxio (ZNT 20m, non CMR, DRE 48h)

### CAS 3 → Parcelles non considérées comme à risque, sans symptômes :

Positionner un cuivre à 600-750g/ha de cuivre métal selon la pousse, en association avec un produit à base de phosphonate comme le LBG/Etonan/Pertinan à 2,5kg/ha ou le Redeli à 3kg/ha (**BIOCONTROLE**, ZNT=5m, non CMR). Resserer les cadences si les épisodes pluvieux se confirment. Pour savoir quelle spécialité cuprique utiliser, se référer au paragraphe viticulture biologique

 **Viticulture biologique** : Intervenir sur l'ensemble du parcellaire avant les pluies du 10 mai avec 600 à 750g/ha de cuivre métal selon la pousse. En dessous de cette dose, la protection ne sera pas suffisante en cas d'épisodes pluvieux récurrents. **Eviter l'utilisation de spécialités cuprique comportant la mention Spe1 qui empêche le lissage du cuivre sur les années suivantes. Spécialités préconisées :**

- Les bouillies bordelaise : BB RSR Disperss, BB Manica, Eqal DG
- Les hydroxydes de cuivre : Heliocuire, Cuproxyde 50, Champion, Chamflo Ampli.
- Oxyde cuivreux : Nordox

**Parcelles à moins de 10m d'une zone d'habitation**, traitées avec un appareil ne permettant pas de réduire cette distance (pulvérisateur pneumatique et aéroconvecteur) : intervenir avec l'association phosphonates + cuivre ; même stratégie que ci-dessus. Les spécialités Redeli et LBG-01F34 sont des produits de biocontrôle, elles ne sont donc pas concernées par les distances de sécurité de l'arrêté du 27 décembre 2019, tout comme le cuivre.

## OIDIUM

Aucun symptôme d'oïdium n'a pour l'instant été observé au vignoble. L'observation doit permettre de déceler les symptômes et, s'ils sont présents, la protection devient impérative. Une fois la protection débutée sur cépages sensibles ou drapeaux, les cadences doivent être maintenues.

Rappel de la stratégie :

- **Parcelles sans drapeaux mais cépages sensibles ou parcelles touchées en 2019** : démarrage de la protection, au stade 5-6 feuilles étalées (Chardonnay, Carignan, Muscat à petits grains, Marsanne, Roussanne, Cabernet Sauvignon, ...). Le stade est atteint ou dépassé sur la plupart des cépages sensibles.
- Autres cépages : démarrage de la protection au stade 8-10 feuilles étalées. La plupart des Grenaches, Merlots et Syrahs devraient atteindre ce stade en fin de semaine.

Préconisations :

### Viticulture conventionnelle :

Au vue des conditions météorologiques annoncées (épisodes pluvieux, humidités matinales, températures de saison), caler la protection oïdium sur la protection mildiou.

- Intervenir sur l'ensemble du parcellaire avant la pluie du 10 mai. privilégier une spécialité commerciale à l'abri du lessivage: **Attention à ne pas appliquer 2 IDM de manière consécutive.**
  - Pour un premier traitement avec un IDM, privilégier l'utilisation du Systhane Flex/ Licorne Flex (**Black Rot**, Non CMR, ZNT=5 m) ou Ecrin Pro/ Karamat Pro (Non CMR, ZNT=5 m).
  - Pour un renouvellement, privilégier le Dynali/Rocca (**Black Rot**, ZNT 5m, DRE 6h, **1 application par an**)

**Parcelles à moins de 10m d'une zone d'habitation**, traitées avec un appareil ne permettant pas de réduire cette distance (pulvérisateurs pneumatiques et aéroconvecteurs) : intervenir avec un soufre mouillable (produit de biocontrôle, non concerné par les distances de sécurité riverains). Même stratégie qu'en viticulture biologique. Les produits de biocontrôle ne sont pas concernés par les distances de sécurité de l'arrêté du 27 décembre 2019 (sauf lorsque l'AMM du produit prévoit une distance de sécurité, celle-ci doit être respectée sans adoption possibles. A notre connaissance, à ce jour pour les produits à base de soufre, seuls le Lucifer/Satellite XF/ et l'Afesul 800 liquide super micronisé/Visul GD 80 sont concernés avec une distance minimale de sécurité riveraine de 10 m




**Viticulture biologique** : Se caler sur la protection mildiou et intervenir sur l'ensemble du parcellaire avant les pluies du 10 mai. Doser à 8 kg/ha de soufre mouillable (pour les spécialités homologuées à 12,5kg/ha) et fermer les buses inutiles. Renouveler la protection après lessivage ou en fin de rémanence (cumul égal ou supérieur à 15 mm).

## BLACK ROT

Aucun symptôme n'a été observé pour l'instant. Sur les parcelles n'ayant pas eu de symptômes l'année dernière, aucune intervention spécifique n'est préconisée.

### Viticulture conventionnelle :

Sur les parcelles ayant eu des symptômes l'année dernière, les contaminations ne devraient pas être visibles avant le 10 mai. La protection black rot sera donc entièrement intégrée à la protection mildiou-oidum lors de la généralisation.

 **Viticulture biologique en zone sensible.** Se calquer sur la protection anti-oïdium/anti-mildiou en utilisant une spécialité homologuée black rot à la dose oïdium/mildiou.